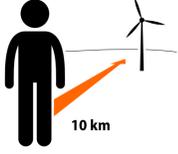


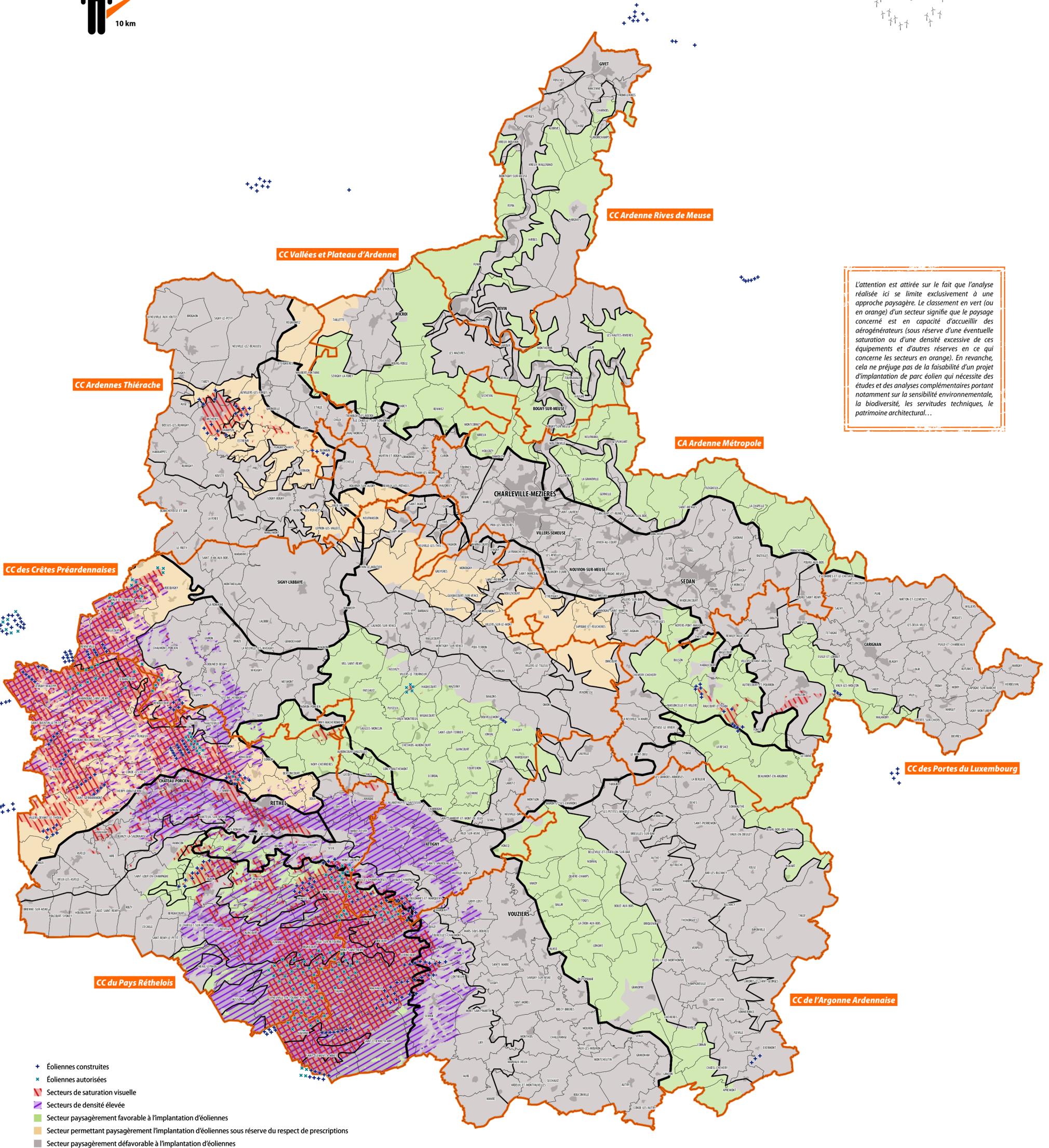
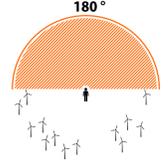
### Distance de perception minimale : 10 km

Une distance de perception correspond à l'éloignement de l'éolienne. La distance de perception minimale est celle pour laquelle l'observateur considère qu'une éolienne n'est plus visuellement prégnante dans le paysage.



### Angle de respiration minimal : 180°

Un angle de respiration correspond à la plus grande part du panorama sans éolienne visible. L'angle de respiration minimale est celui à partir duquel l'observateur considère qu'il ne se sent plus cerné par les éoliennes.



L'attention est attirée sur le fait que l'analyse réalisée ici se limite exclusivement à une approche paysagère. Le classement en vert (ou en orange) d'un secteur signifie que le paysage concerné est en capacité d'accueillir des aérogénérateurs (sous réserve d'une éventuelle saturation ou d'une densité excessive de ces équipements et d'autres réserves en ce qui concerne les secteurs en orange). En revanche, cela ne préjuge pas de la faisabilité d'un projet d'implantation de parc éolien qui nécessite des études et des analyses complémentaires portant notamment sur la sensibilité environnementale, la biodiversité, les servitudes techniques, le patrimoine architectural...

- + Éoliennes construites
- \* Éoliennes autorisées
- ▨ Secteurs de saturation visuelle
- ▨ Secteurs de densité élevée
- ▨ Secteur paysagèrement favorable à l'implantation d'éoliennes
- ▨ Secteur permettant paysagèrement l'implantation d'éoliennes sous réserve du respect de prescriptions
- ▨ Secteur paysagèrement défavorable à l'implantation d'éoliennes



10 km